

REUNION DU CHSCT DU 3 MARS 2020

Le Comité hygiène et sécurité et conditions de travail s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 3 mars 2020 sous la présidence de M. GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas- de-Calais.

La séance s'est ouverte à 09h30 pour finir à 16h30.

Étaient présents à cette réunion, outre les représentants de l'administration, les représentants du personnel: CFTC DGFIP 62 , Solidaires, FO DGFIP 62, CGT Finances Publiques; Mme Rivaux, Mme HEROGUER (secrétaire animatrice du CHSCT) ainsi que le médecin de prévention.

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Approbation des procès-verbaux des CHSCT des 09/07/19 et 08/10/19

2 - Point sur la réunion du groupe de travail du 04/02/20 et sur les visites de délégations du CHSCT sur les sites de Lens et Lens CH.

3 – Bilan des actions 2019 (formations + exécution des crédits) – Propositions d'utilisation des crédits 2020

4 – Travaux immobiliers en cours et projets à venir

Projet de relocalisation du service du contrôle fiscal au 1^{er} septembre 2020 (pour information)

- *Transfert de la BDV de Béthune vers Bruay*
- *Transfert du PCE de Béthune vers Bruay*
- *Transfert du PCRП de Béthune vers Bruay*
- *PCRП d'Arras : suppression de l'antenne de Lens*
-

5 – Questions diverses

Un point a tout d'abord été fait sur le CORONA VIRUS. Monsieur le Directeur a rappelé les mesures de précautions en vigueur et a invité les agents à se tenir informer sur le site du ministère de la santé. La direction ne manquera pas de nous tenir également informés.

Après avoir validé les PV, le CHSCT a abordé les points suivants :

2 – Point sur la réunion du groupe de travail du 04/02/20 et sur les visites de délégations du CHSCT

→ Registres Santé Sécurité au Travail :

Après examen, il reste 91 observations en cours dont 71 sans réponse sur le mal-être et les inquiétudes des agents au sujet des restructurations. Le Directeur a déclaré qu'une réponse à ses questions sera faite. Cette dernière ne sera pas individualisée, étant donnée que ces questions datent pour la plupart de mars 2019 et qu'elles étaient consécutives à la non communication sur le projet de géographie revisitée.

→ Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail :

Aucune visite effectuée

→ Déclarations d'accidents du travail

On recense 9 accidents de service et un accident de trajet

→ Fiches de signalement

- 6 signalements externes font état d'agressions verbales, d'insultes, de comportements agressifs et de menaces. Un courrier a été adressé à l'agent et à l'agresseur dans 4 cas.
- 1 signalement fait état de tentative d'intimidations personnelles et familiales.
- 3 signalements interne

→ Bilan des exercices incendie 2019

Quatre sites n'ont pas rempli leurs obligations en la matière (BRUAY, CALAIS, HENIN-BEAUMONT et LILLERS). Ils ont été relancés par l'Assistant de Prévention.

Pour ce qui concerne le CFP de LENS, un exercice sera prochainement organisé.

→ Comptes-rendus des visites de délégation du CHSCT au CFP de Lens et à la Trésorerie de Lens CH

Malgré l'installation d'une VMC, les odeurs persistent.

Les agents de la Trésorerie de Lens CH demandent le déménagement du service dans des locaux sains.

Il a été évoqué les problèmes récurrents au niveau de l'Accueil de Lens : box mal isolés manquant de confidentialité, parfois de matériel informatique (imprimante ou ordinateur) et ne permettant pas de garantir la sécurité de nos collègues.

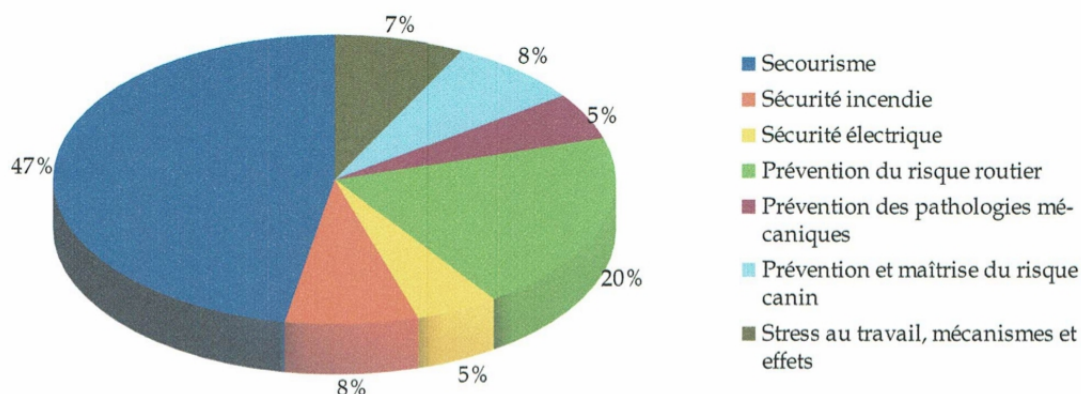
Monsieur le Directeur a précisé venir sur le site lundi 9 et mardi 10 mars. Il pourra ainsi visualiser et se rendre compte des problèmes soulevés.

3 – Bilan des actions 2019 (formations + exécution des crédits) – Propositions d'utilisation des crédits 2020

Cinquante sessions de stage ont été organisées cette année.

BILAN DES FORMATIONS FINANCEES PAR LE CHSCT DU PAS-DE-CALAIS

Année 2019



La part de budget allouée aux formations organisées par le CHSCT du Pas-de-Calais représente 19,29 % du budget global

Il nous semble important de rappeler que lorsque vous êtes convoqué à un stage, il convient de prévenir le plus en amont la correspondante de votre absence. Le coût de l'absentéisme s'élève encore cette année à plus de 4 000 € et représente plus de 15 % des agents convoqués .

4- Travaux immobiliers en cours et projets à venir

Projet de relocalisation du service du contrôle fiscal au 1^{er} septembre 2020 (pour information)

- *Transfert de la BDV de Béthune vers Bruay :*
- *Transfert du PCE de Béthune vers Bruay*
- *Transfert du PCRCP de Béthune vers Bruay*
- *PCRCP d'Arras : suppression de l'antenne de Lens*

La majorité des agents, qu'il s'agisse de ceux de la brigade, du PCRCP, du PCE de Béthune ou de l'antenne du PCRCP de Lens ne sont absolument pas favorables aux transferts de leur service vers Bruay et Arras.

Ils craignent l'impact sur leurs conditions de travail : éloignement des collègues (sources d'information) et des zones géographiques à enjeux, déménagement dans de nouveaux locaux, ... et sur leur vie personnelle (impact financier et familial) qui sera également mise à mal dans la majorité des cas. Le surplus budgétaire, consécutif à l'éloignement du lieu de travail, ne sera pas compensé par la PRS. Notons également que le temps de transport peut être amené à augmenter

de manière significative malgré le peu de kilomètres supplémentaires... C'est autant de temps pris sur la vie personnelle.

Par ailleurs se pose la question du parking à Bruay-la-Buissière. Aujourd'hui ce dernier est trop petit par rapport aux transferts de services envisagés. Il est prévu l'aménagement d'une quinzaine de places.

Il y a eu une suspension de séance demandée par les Organisations syndicales. Les syndicats siégeant en CHSCT souhaitent donc que les représentants titulaires en CHSCT soient également convoqués au prochain CTL du 19 mars qui traitera de ce grave et complexe sujet de relocalisation du service du contrôle fiscal.

La direction nous a informé qu'elle avait commencé les appels d'offre pour les travaux sur les sites de Bruay et Béthune et que la date du 1er septembre semble compromise compte tenu de travaux pouvant durer au moins 4 mois. Comme d'habitude, tout est fait dans le désordre et la pagaille, et sans jamais tenir compte de ce que pensent les agents concernés. La direction agit sans se poser la moindre question sur le devenir des agents concernés par ses projets. Ce comportement est particulièrement dangereux.